



SMICTOM INFOS

Septembre 2012, bulletin n°5



SMICTOM de la Bruyère

Cd 132 A
14680 GOUVIX
Tél. 02 31 23 84 63
Fax 02 31 23 48 83
Mail : smictomdelabruyere@gmail.com
Site : www.smictomdelabruyere.fr

Dans ce numéro

Edito page 1

Dossier spécial :

La collecte des ordures
ménagères en sacs
transparents et la collecte
sélective en porte à porte

pages 2 à 4

Brèves :

La plateforme d'accueil
des déchets spécifiques du
SMICTOM page 4

Edito

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'assemblée générale du 29 mars 2012, le comité syndical a entériné, par 44 votes pour et 4 abstentions, l'extension de la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) en sacs transparents ainsi que le passage en porte à porte de la collecte sélective des emballages ménagers recyclables (la gestion des flux verre et papier restant en apport volontaire) à toutes les communes du SMICTOM.

Entre 2009 et début 2012, cinq communes sont déjà passées sur ce mode de collecte des ordures ménagères. Les résultats obtenus, tant en terme de réduction d'OMR, que de progression des collectes sélectives et du développement de la prévention, ont permis d'envisager une modification profonde de la gestion des déchets sur notre territoire. En dehors de toute considération quantitative et économique, ce mode de collecte a, de plus, permis de mettre en avant une amélioration significative des conditions de travail des agents de collecte.

Le contexte actuel (multiplication des filières, augmentation presque exponentielle de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), mutation réglementaire avec les lois Grenelle 1 et 2,...) engendre une augmentation importante des coûts de la gestion des déchets des ménages.

Le seul moyen de limiter cette progression importante des coûts est aujourd'hui d'adapter au mieux le niveau de service et de réduire fortement la part ultime des déchets à traiter par le biais de l'enfouissement ou de l'incinération.

Nous sommes persuadés que chaque citoyen est prêt pour assimiler et s'adapter à un système plus contraignant pour peu qu'on lui en explique la démarche. Il ne s'agit donc pas au travers des sacs transparents de le culpabiliser mais de l'impliquer fortement dans un véritable choix de gestion.

Ce qui est inéluctable c'est l'augmentation des coûts. Ce qui ne l'est pas, c'est de tendre vers les 110 euros à l'habitant, ce qui correspond au coût moyen de la gestion des déchets des ménages en France.

On peut refuser ce fait et faire preuve d'adaptabilité, d'innovation, et par le biais de choix ambitieux, démontrer que la marche en avant de moyens matériels et humains mis en œuvre ne fait pas tout.

Nous nous sommes engagés, élus et citoyens, sur un projet ambitieux qui permettra de maîtriser les augmentations de coûts qui nous attendent dès demain sur le traitement notamment.

Recevez, Mesdames et Messieurs, nos dévoués et respectueux sentiments.

Michel LE BARON,
Président du SMICTOM de la Bruyère.

Patrice MATHON.
Vice-Président en charge de la commission communication.



Imprimé sur papier
100% recyclé

LES MODIFICATIONS

Les tonnages collectés en 2011 par le SMICTOM :

- Ordures ménagères : 6 472 tonnes
- Encombrants : 217 tonnes
- Déchets verts : 3 054 tonnes
- Verre : 982 tonnes
- Papier / carton : 931 tonnes
- Emballages (flacons plastiques, emballages métalliques et briques alimentaires) : 287 tonnes
- Cartons industriels : 70 tonnes
- DASRI (aiguilles) : 440 kilos
- Piles : 1.18 tonnes
- Extincteurs : 850 kilos
- Bouteilles de gaz : 1.65 tonnes
- Déchets dangereux des Ménages (peintures et autres produits dangereux) : 17 tonnes
- Déchets électriques et électroniques : 128 tonnes

I : LA COLLECTE DES SACS TRANSPARENTS

La collecte des ordures ménagères en sacs transparents pour tous !

Lors de l'assemblée générale du 29 mars 2012, le comité syndical a entériné l'extension de la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) en sacs transparents pour tout le périmètre du SMICTOM de la Bruyère.

Les prochaines communes seront le Bû sur Rouvres, Estrées la Campagne, Soignolles, Bretteville le Rabet, Urville (passage en sacs transparents prévu mi septembre 2012), Croisilles, Grimbosq, Saint Laurent de Condél et Espins (passage prévu mi octobre 2012). Un planning sera établi pour les communes suivantes.

Avant tout changement de collecte, les habitants seront avertis par le biais :

- d'une réunion publique
- d'ambassadeurs qui rencontreront tous les habitants à leur domicile
- d'une information distribuée dans les boîtes aux lettres.

Présentation des ambassadeurs de tri

Sous la responsabilité de M. Jean-Luc PITHOIS, deux ambassadeurs de tri (MM. Luigi ALIX et Grégory POUPARD) ont rejoint l'équipe du SMICTOM pour effectuer ce gros travail de distribution en porte à porte. Nous vous remercions de leur réserver un bon accueil.



Jean-Luc PITHOIS, Luigi ALIX et Grégory POUPARD

Les sacs transparents, pourquoi et comment ?

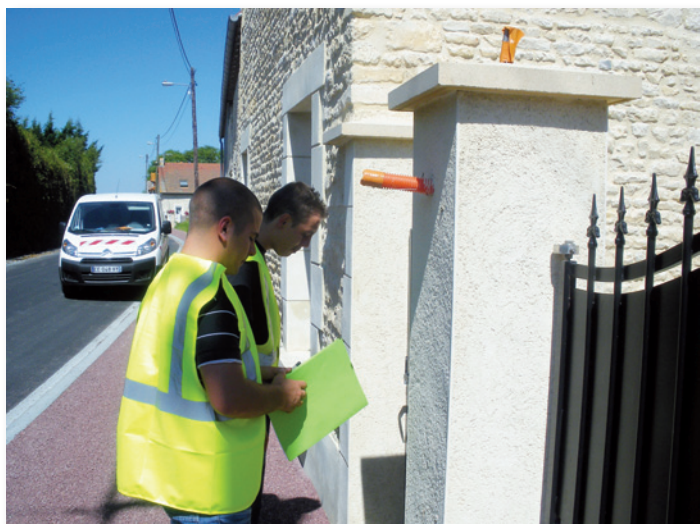
- Faire respecter les consignes du règlement de collecte par un contrôle des bonnes pratiques en matière de tri sélectif des emballages ménagers recyclables, utilisation des bonnes filières pour l'ensemble des flux de déchets : piles, D3E*, déchets verts, déchets dangereux des ménages, DASRI*...),
- Sensibiliser sur la prévention en matière de production de déchets,
- Diminuer à terme la production de déchets ménagers résiduels,
- Limiter l'augmentation des coûts due à la part traitement (TGAP).

*D3E = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
*DASRI = Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DE COLLECTE DU SMICTOM

Lors de la mise en place des sacs transparents, les ripeurs contrôlent systématiquement les sacs d'ordures ménagères et relèvent les refus. Dans le cas où le sac n'est pas conforme (présence d'emballages recyclables par exemple), un autocollant est alors automatiquement collé sur le sac pour en informer le foyer. Le sac n'est pas collecté.

Dès le retour de l'équipe de collecte, chaque foyer dont le sac est refusé reçoit un appel téléphonique du SMICTOM afin de voir ensemble les raisons du refus et la manière dont il faut régler le problème pour que le sac soit bien collecté la semaine suivante.



Distribution en porte à porte des sacs transparents



Suivi de collecte avec vérification des sacs

	P° OMR avant l'opération	P° OMR après l'opération	Variation p° OMR	Influence Collecte Sélective
SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL 523 habitants	219 kg/an/hab.	123 kg/an/hab.	- 44 %	+ 27 % d'emballages + 61 % de papier/carton + 10 % de verre
HUBERT FOLIE 333 habitants	209 kg/an/hab.	108 kg/an/hab.	- 48,50%	Augmentation dans les mêmes proportions que St Aignan de Cramesnil
CINTHEAUX 204 habitants	166 kg/an/hab.	107 kg/an/hab.	- 35,54%	Augmentation dans les mêmes proportions que St Aignan de Cramesnil
LES MOUTIERS EN CINGLAIS 582 habitants	187 kg/an/hab.	110 kg/an/hab.	- 41,17 %	Augmentation dans les mêmes proportions que St Aignan de Cramesnil
GOUVIX 814 habitants	279 kg/an/hab.	113 kg/an/hab.	- 59,49 %	Augmentation dans les mêmes proportions que St Aignan de Cramesnil

II : LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE A PORTE

Lors de l'assemblée générale du 29 mars 2012, le comité syndical a entériné le passage en porte à porte de la collecte sélective des emballages ménagers recyclables (la gestion des flux verre et papier restant en apport volontaire). Tout comme le passage en sacs transparents pour la collecte des ordures ménagères, ce mode de collecte sélective sera progressif :

Communes concernées	Date du passage de la CS en porte à porte
St Aignan de Cramenil, Hubert Folie, Gouvix, Les Moutiers en Cinglais, Cintheaux, Estrées la Campagne, Bretteville le Rabet, Soignolles, Le Bû sur Rouvres, Urville, Croisilles, Grimposq, Saint Laurent de Condel et Espins.	1er janvier 2013
Les autres communes	En même temps que le passage en sacs transparents pour les OM (planning à définir)

LA FUTURE COLLECTE SÉLECTIVE



Le verre restera en apport volontaire.



Les papiers/journaux/magazines resteront en apport volontaire
(sans les cartons)



Les emballages (flacons en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques) seront ramassés en porte à porte (sac jaune). Les cartonnettes y seront ajoutées.

BRÈVES



Depuis le 1^{er} janvier 2012, le SMICTOM de la Bruyère a aménagé sur son site une plateforme dédiée à réceptionner les déchets spécifiques (déchets électriques et électroniques, lampes basse consommation et néons, peintures et autres produits dangereux, huiles alimentaires, bouteilles de gaz, extincteurs, vêtements, chaussures et autres textiles, radiographies argentiques et amiante (sur rdv uniquement, le prochain jour de collecte étant programmé le Samedi 20 Octobre 2012)).

Renseignements, jours et horaires d'ouverture au 02.31.23.84.63
ou sur le site internet : www.smictomdelabruyere.fr